

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
Le parcours Administration des entreprises en difficultés est proposé en formation initiale, en alternance, en formation continue (M2 uniquement) et en Formation Ouverte à Distance (FOAD)		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SESMESTRE 1	219	39		30	30	Oui	Oui						
UE	S1	UE1	126	27		18	18	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Garanties de paiement	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Comptabilité financière	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
UE	S1	UE2	60			8	8	Oui	Oui						
Matière	S1	Groupements à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
UE	S1	UE3	33	12		4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Anglais des affaires		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	SESMESTRE 2	177	42		30	30	Oui	Oui						
UE	S2	UE4	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	33	13.5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Analyse financière	33	13,5		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CC=2 / CT=2		Écrit	3h	
UE	S2	UE5	48	3		8	8	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	UE6	30	12		6	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit		Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Anglais des affaires		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		TOTAL ANNUEL	396	81		60	60								